



## COMMUNIQUE

La COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE (CEI) porte à la connaissance de la Communauté nationale que suite au contentieux électoral consécutif à l'élection couplée des Conseillers Régionaux et des Conseillers Municipaux du 21 avril 2013, la Chambre Administrative de la Cour Suprême a annulé les résultats du scrutin de la Région du TCHOLOGO (sur 31 régions) ainsi que ceux des Communes d'ANYAMA et de DOROPO (sur 196 communes), soit globalement 1,3% des résultats proclamés par la CEI.

Par ailleurs, en raison de risques de troubles à l'ordre public, la Commission Electorale Indépendante n'avait pas été en mesure d'organiser le scrutin dans la Commune de BETTIE.

Pour palier ces vides, et conformément aux dispositions des articles 131 et 160 du Code Electoral, la Commission Electorale Indépendante a proposé au Gouvernement, l'organisation d'élections partielles dans les circonscriptions concernées.

Accédant à cette proposition, son Excellence Monsieur le Président de la République a signé, le mercredi 19 juin 2013 en Conseil des Ministres, le décret portant convocation des collèges électoraux desdites circonscriptions pour **le dimanche 21 juillet 2013**.

La campagne électorale durera sept (07) jours. Elle s'ouvrira le samedi 13 juillet à zéro heure pour s'achever le vendredi 19 juillet à minuit.

La Commission Electorale Indépendante précise que pour ces élections partielles, la liste des candidatures se présente comme suit :

<b>CIRCONSCRIPTIONS CONCERNEES</b>	<b>CANDIDATURES RETENUES (TETES DE LISTE)</b>	<b>PARTI OU GROUPEMENT POLITIQUE</b>
REGION DU TCHOLOGO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OUATTARA YAYA TIEKOURA GEORGES</li> <li>- KONE LASSINA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- INDEPENDANT</li> <li>- RDR</li> </ul>
COMMUNE D'ANYAMA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- DOGBO JOSEPH</li> <li>- CAMARA LANCINE</li> <li>- AMIDOU SYLLA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- INDEPENDANT</li> <li>- INDEPENDANT</li> <li>- RDR</li> </ul>
COMMUNE DE BETTIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- TANO MANIZAN ETIENNE</li> <li>- ESSUEKY NIAMIEN</li> <li>- ATTA APPIA</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RDR</li> <li>- INDEPENDANT</li> <li>- PDCI-RDA</li> </ul>
COMMUNE DE DOROPO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- OUATTARA SIAKA</li> <li>- KAMBIRE CHARLES</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RDR</li> <li>- INDEPENDANT</li> </ul>

La Commission Electorale Indépendante (CEI) invite les électeurs des circonscriptions concernées à la sérénité, et les assure qu'elle mettra tout en œuvre pour garantir la tenue de scrutins transparents et crédibles, respectueux des normes internationales

Fait à Abidjan, le 21 juin 2013.

**Youssouf BAKAYOKO**

**Président de la Commission  
Electorale Indépendante.**